

SOMMAIRE

- P. 1 LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS UNE FORMATION PROGRESSE ENTRE 2014 ET 2015
- P. 2 DES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS FORMATION PLUS ÉLEVÉS POUR LES JEUNES
- P. 4 LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ENTRE 2014 ET 2015 PROGRESSE PLUS POUR CERTAINES POPULATIONS PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI
- P. 4 LE NIVEAU DE QUALIFICATION INFLUE FORTEMENT SUR L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE
- P. 4 L'EMPLOI RETROUVÉ CORRESPOND POUR PRÈS DES DEUX TIERS DES PERSONNES EN EMPLOI À CELUI RECHERCHÉ.
- P. 5 L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RESTE DÉTERMINANTE POUR LE RECLASSEMENT
- P. 6 L'ENTRÉE EN FORMATION S'INSCRIT DANS UN PROJET PRÉCIS POUR LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI
- P.6 POUR NEUF DEMANDEURS D'EMPLOI SUR DIX, LA FORMATION SUIVIE A RÉPONDU À LEURS ATTENTES

FORMATION ET RETOUR A L'EMPLOI

EN 2015, PRÈS DE 60 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI ACCÈDENT À UN EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION.

En 2015, 57 % des bénéficiaires d'une formation prescrite par Pôle emploi accèdent à un emploi dans les six mois suivant la fin de la formation. Le taux d'accès à l'emploi après une formation progresse de 1,3 point par rapport à 2014.

Dans plus de 90 % des cas, la formation suivie par les demandeurs d'emploi a répondu à leurs attentes. L'emploi retrouvé correspond, pour près des deux tiers des personnes en emploi, à celui recherché.

EDITA JASAROSKI , CHRISTEL POUJOULY, DÉPARTEMENT MARCHÉ DU TRAVAIL

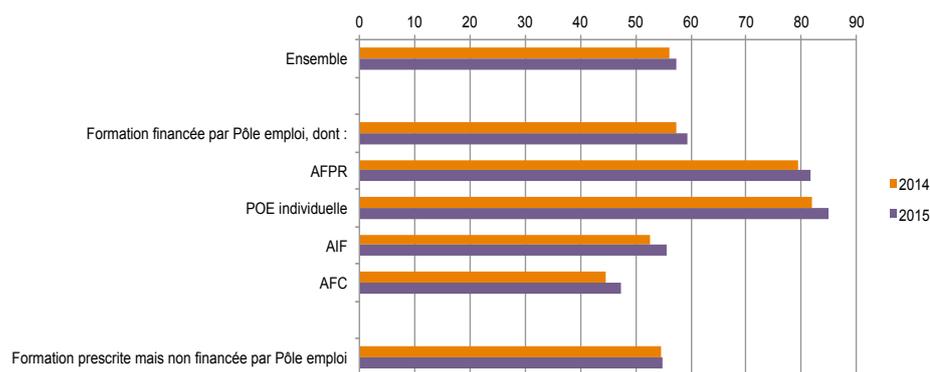
LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS UNE FORMATION PROGRESSE ENTRE 2014 ET 2015

Entre janvier 2015 et décembre 2015, près de 365 000 demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation prescrite par Pôle emploi (encadré 1). Parmi eux, 57,3 % ont eu accès à un emploi au cours des six mois qui ont suivi la fin

de la formation, soit plus de 200 000 retours à l'emploi sur un an. Le taux d'accès à l'emploi six mois (graphique 1) après la sortie d'une formation progresse depuis la mi-2015, avec depuis cette date, une hausse moyenne de 2 points du taux d'accès, par rapport à celui mesuré un an auparavant. Au final, en moyenne entre 2014 et 2015, le taux d'accès à l'emploi augmente de 1,3 point.

GRAPHIQUE 1

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI 6 MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION PRÉSCRITE PAR PÔLE EMPLOI (en %)



Lecture : Parmi les demandeurs d'emploi sortants de formation en 2015, 57 % accèdent à un emploi dans les six mois suivant la fin de la formation
 Champ : formations prescrites par Pôle emploi
 Source : Pôle emploi (Fichier historique, SISF) / Acoess-CCMSA (DPAE)

Parmi l'ensemble des sortants d'une formation prescrite par Pôle emploi en 2015, 57 % accèdent à un emploi dans les six mois qui suivent. Ce taux progresse de 1,3 point par rapport à 2014. Le taux d'accès à l'emploi après une formation est en moyenne plus élevé pour les formations préalables à l'embauche (AFPR, POEI), pour les demandeurs d'emploi les plus jeunes et plus faible pour les demandeurs d'emploi de longue durée. La hausse du taux d'accès à l'emploi entre 2014 et 2015 est plus marquée pour les populations les plus éloignées de l'emploi (seniors, demandeurs d'emploi de longue durée).

Selon l'enquête « Sortants de formation », parmi les demandeurs d'emploi ayant terminé une formation en mars 2015 et retrouvé un emploi six mois plus tard, l'emploi retrouvé correspond dans près de deux tiers des cas à l'emploi recherché. L'expérience professionnelle et en particulier la multiplication des expériences professionnelles semblent être des atouts pour le reclassement. Enfin, près de neuf demandeurs d'emploi sur dix affirment que leur formation a répondu à leurs attentes et environ 90 % des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi sont satisfaits de l'emploi retrouvé.

EN 2015
57 %
DES DEMANDEURS D'EMPLOI ACCÈDENT À UN EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION.

DES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS FORMATION PLUS ÉLEVÉS POUR LES JEUNES

Les formations suivies par les demandeurs d'emploi sont très diverses, et se différencient par leur durée (de quelques heures à plusieurs mois), leur domaine, ou leur objet (maîtrise de savoirs de base, adaptation à un poste de travail, certification...). Certaines ne sont délivrées que lorsque le demandeur d'emploi a trouvé un emploi, et visent à permettre au demandeur d'emploi d'acquérir sur une courte durée les compétences nécessaires à l'occupation de ce poste (AFPR et POEI¹). Les taux d'accès à l'emploi dans les six mois qui suivent la fin d'une formation varient naturellement en fonction de la formation suivie, de même qu'ils varient en fonction des caractéristiques des demandeurs d'emploi.

Trois critères semblent déterminants pour le retour à l'emploi après une formation : le type de la formation (AFPR, AIF, etc.), l'âge et enfin l'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation (tableau 1). Ces résultats restent vrais toutes choses égales par ailleurs (encadré 3).

Le taux d'accès à l'emploi est ainsi naturellement plus élevé pour les formations préalables à un recrutement. Ainsi, pour les formations de type AFPR ou POEI, le taux d'accès à l'emploi est proche de 80 % quel que soit l'âge (tableau 2).

Pour les autres formations cependant, qui ne sont pas liées directement à une offre d'emploi spécifique sur laquelle le demandeur d'emploi a été sélectionné en amont, le taux d'accès à l'emploi diminue avec l'âge. Au total, sur l'ensemble des formations, il dépasse ainsi 60 % pour les 20-29 ans, et contre

42 % pour les 55-59 ans et 28 % pour les 60 ans ou plus.

Enfin, la probabilité d'accéder à un emploi après une formation est plus faible pour les demandeurs d'emploi de longue durée : 45 % pour ceux ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois, contre 62 % pour ceux n'ayant que 3 mois d'inscription en catégorie A. D'autres critères influent, dans une moindre mesure, sur la probabilité d'accès à un emploi : niveau de formation et de qualification, secteur et objectifs de formation. Toutes choses égales par ailleurs (encadré 3), le taux de retour à l'emploi varie en revanche très peu selon la durée de la formation : des formations très courtes comme très longues permettent tout autant d'accéder à un emploi.

TABLEAU 1

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI 6 MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION, PAR TYPE DE FORMATION, ÂGE ET ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION

	Taux (en %)		Evolution (en points)
	2014	2015	
Ensemble	56,0	57,3	1,3
Âge à l'entrée de la formation			
Moins de 20 ans	52,1	53,9	1,8
20-24 ans	62,1	61,8	-0,2
25-29 ans	60,2	60,8	0,6
30-39 ans	56,7	58,2	1,5
40-49 ans	52,9	55,1	2,2
50-54 ans	46,6	49,4	2,8
55-59 ans	38,2	42,0	3,8
60 ans ou plus	28,3	28,1	-0,2
Ancienneté au chômage (mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois)			
Moins de 3 mois	61,4	62,0	0,7
Entre 3 et 6 mois	58,6	59,6	1,0
Entre 6 et 9 mois	55,2	57,0	1,8
Entre 9 et 12 mois	50,5	52,3	1,8
Au moins 12 mois (demandeurs d'emploi de longue durée)	42,7	45,3	2,7
Type de formation			
Formation financée par Pôle emploi, dont :			
AFPR	79,4	81,6	2,2
POE individuelle	81,8	84,8	3,0
AIF	52,5	55,5	3,0
AFC	44,6	47,4	2,8
Formation prescrite mais non financée par Pôle emploi	54,6	54,8	0,2

Lecture : parmi les demandeurs d'emploi âgés de moins de 20 ans et sortants de formation en 2015, 53,9 % accèdent à un emploi au cours des six mois suivant la fin de la formation.

Champ : formations prescrites par Pôle emploi

Source : Pôle emploi (Fichier historique, SISP) / Acoess-CCMSA (DPAE)

ENCADRÉ 1

SOURCES ET DÉFINITIONS

Deux types d'indicateurs : les données administratives et l'enquête « Sortants de formation »

Le taux de retour à l'emploi après formation est présenté via deux sources d'information (voir tableau ci-dessous). Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, l'accès à l'emploi peut être connu à partir des données administratives présentes dans les fichiers de Pôle emploi (informations transmises par les demandeurs d'emploi et déclarations préalables à l'embauche transmises à Pôle emploi par l'Acoss et la CCMSA). Ces données administratives exhaustives permettent un suivi mensuel de l'accès à l'emploi, ainsi qu'une déclinaison à une maille très fine. Les indicateurs utilisés ont été définis dans le cadre de la Convention tripartite Etat-Unédic-Pôle emploi, pour le suivi du retour à l'emploi après une formation (indicateurs stratégiques 4 et 4bis).

Pour avoir une information plus détaillée sur le contenu des emplois occupés et sur l'appréciation des demandeurs d'emploi quant à la formation suivie, Pôle emploi réalise par ailleurs chaque année en septembre une enquête sur un échantillon de sortants de formation du mois de mars précédent. Ces données d'enquête apportent un éclairage complémentaire et plus qualitatif sur le suivi de la formation et le retour à l'emploi éventuel qui peut en découler.

	Dates de sorties de formation	Mesure du retour à l'emploi	Source
Données administratives	Janvier à décembre 2015	Taux d'accès à l'emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de la formation	Pôle emploi – Fichier historique, SISP / Acoss, CCMSA - DPAAE
Enquête « Sortants de formation »	Mars 2015	Taux de reclassement : accès à un emploi le 6e mois exactement après la fin de formation (en septembre 2015 donc)	Pôle emploi, enquête « Sortants de formation »

Sortants de formation

Dans l'ensemble de cette publication, on considère les sortants d'une formation prescrite par Pôle emploi.

Il s'agit de l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation et ayant été rémunérés par Pôle emploi (le cas échéant pour le compte de l'assurance chômage) au titre de cette formation, que les frais pédagogiques de cette formation aient été financés par Pôle emploi ou par un autre organisme. La sortie de formation est repérée par la fin du versement de la rémunération de formation.

Données administratives

L'indicateur d'accès à l'emploi construit à partir des données administratives vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation.

Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou B le mois suivant ;
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois² ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAAE).

Parmi cet accès global à l'emploi (57,3 % en 2015), il est possible de distinguer un accès à l'emploi durable (29,5 %), si les critères suivants sont respectés :

- inscription en catégorie E au cours des 6 mois ;
- présence d'une DPAAE durable (CDI ou CDD de + de 6 mois) au cours des 6 mois.

L'enquête sur les sortants de formation de mars 2015

Chaque année, Pôle emploi réalise une enquête auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi sortis six mois plus tôt d'une formation prescrite par Pôle emploi. Cette enquête permet d'apporter un éclairage qualitatif à la mesure du taux d'accès à l'emploi présenté ci-avant, en termes notamment de description de l'emploi retrouvé, d'adéquation avec la formation suivie, ou encore de satisfaction du demandeur d'emploi sur la formation suivie et l'éventuel emploi retrouvé. Les données de l'enquête « Sortants de formation 2015 » présentées dans ce document portent sur les sortants de formation en mars 2015, pour laquelle 4 510 demandeurs d'emploi ont répondu. Les résultats sont redressés en utilisant comme variables de calage les variables sexe, âge, type de formation suivie et situation au regard de l'inscription au moment de l'interrogation.

Pour les résultats de cette enquête, l'information sur l'emploi occupé et ses caractéristiques est issue des déclarations des demandeurs d'emploi interrogés.

2 - La catégorie E regroupe les demandeurs d'emploi en emploi, presque exclusivement en contrats aidés ou en création d'entreprise.

LES SECTEURS DU COMMERCE, DU TRANSPORT OU DES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ PRÉSENTENT LES TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI LES PLUS ÉLEVÉS

En termes de secteur de formation et à autres caractéristiques données, le taux d'accès à l'emploi après formation est plus élevé en moyenne pour les formations du domaine « Echange et gestion » (commerce, immobilier, transport notamment ; 63,4 % en moyenne en 2015) ou « Electricité, Electronique » (60,4 %). A l'inverse, les taux d'accès à l'emploi sont plus faibles, toutes choses égales par ailleurs dans les secteurs des arts et de l'audiovisuel (42,8 % en 2015), ou encore pour les formations générales, en lettres ou en langues (40,2 % en 2015).

LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI ENTRE 2014 ET 2015 PROGRESSE PLUS POUR CERTAINES POPULATIONS PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Entre 2014 et 2015, la hausse du taux d'accès à l'emploi après une formation (+ 1,3 point) concerne quasiment l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi et de formation (tableau 1). Le taux d'accès à l'emploi a toutefois plutôt davantage progressé pour les publics les plus éloignés de l'emploi : seniors (+ 3,0 points pour les 50 ans ou plus) et demandeurs d'emploi de longue durée (+ 2,7 points) notamment.

LE NIVEAU DE QUALIFICATION INFLUE FORTEMENT SUR L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE

Parmi les accès à l'emploi, on distingue les accès à l'emploi « durable », d'une durée d'au moins six mois (voir définitions en encadré 1). Parmi les sortants de formation de 2015, le taux d'accès à l'emploi durable est de 29,5 %, en hausse par rapport à 2014 (+ 1,3 point). Le taux de retour à l'emploi durable varie moins avec l'âge ou l'ancienneté d'inscription, mais davantage avec la qualification

TABLEAU 2

TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI 6 MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION PRÉSCRITE PAR PÔLE EMPLOI, PAR TYPE DE FORMATION ET ÂGE, EN 2015 (en %)

	Moins de 25 ans	Entre 25 et 29 ans	Entre 30 et 49 ans	50 ans ou plus	Ensemble
AFPR	78,2	82,6	83,5	82,8	81,6
POEI	82,7	87,7	85,6	82,4	84,8
AIF	60,8	60,0	55,7	46,3	55,5
AFC	49,5	50,1	48,0	38,9	47,4
Autres formations	56,8	57,2	54,8	42,7	54,8
Ensemble	60,9	60,8	56,9	46,0	57,3

Lecture : parmi les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation AFPR, âgés de moins de 25 ans, et sortis de formation en 2015, 78,2 % ont accédé à un emploi au cours des six mois qui ont suivi.

Champ : formations prescrites par Pôle emploi.

Source : Pôle emploi (Fichier historique, SISF) / Acoess-CCMSA (DPAE)

(encadré 3). Ainsi, le taux d'accès à l'emploi durable après formation des cadres, techniciens et agents de maîtrise (35 % en 2015) est supérieur de 11 points à celui des ouvriers non qualifiés, alors que l'écart est deux fois moins élevé pour l'emploi global (durable ou non). Que ce soit pour l'accès à l'emploi ou l'accès à l'emploi durable, on observe ainsi que les taux d'accès varient en fonction de la qualification. Cela ne signifie pas nécessairement que la formation a un impact plus favorable sur l'accès à l'emploi des cadres que des ouvriers : en effet, même en l'absence de formation, on observe que les cadres accèdent à l'emploi plus rapidement en moyenne que les autres niveaux de qualification.

Afin de mieux connaître la situation des demandeurs d'emploi six mois après leur sortie de formation, et leurs appréciations sur la formation suivie, Pôle emploi réalise chaque année une enquête auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi sortis de formation en mars. L'enquête est réalisée six mois après la sortie (en septembre). Les résultats qui suivent proviennent de cette enquête.

En septembre 2015, six mois après la fin d'une formation prescrite par Pôle emploi (encadré 1), près de la moitié des demandeurs d'emploi sortis d'une formation en mars 2015 sont en emploi (47,5 %³), 44,8 % sont toujours à la recherche d'un emploi et environ 8 %

déclarent être à nouveau en formation, en congés ou bien avoir abandonné leurs recherches.

L'EMPLOI RETROUVÉ CORRESPOND POUR PRÈS DES DEUX TIERS DES PERSONNES EN EMPLOI À CELUI RECHERCHÉ.

L'emploi retrouvé correspond pour près des deux tiers des personnes en emploi (63,6 %) à celui recherché. Un peu plus d'une personne sur cinq (21,3 %) déclare « n'avoir pas eu le choix » et « devait vite retrouver un emploi » (tableau 3). Enfin, environ 14,9 % des répondants déclarent « n'avoir pas vraiment trouvé ce qu'ils cherchaient mais préfèrent être occupés ». Selon l'âge ou le type de formation, il n'est pas observé de différences notables, à l'exception de la POE collective. En effet parmi les personnes ayant suivi une formation dans le cadre de la POE collective, une part plus faible que dans l'ensemble, soit 56,8 %, déclare avoir trouvé l'emploi qu'il cherchait. Ces derniers sont un peu plus nombreux que dans l'ensemble à déclarer préférer être occupé « n'avoir pas vraiment trouvé ce qu'ils cherchaient mais préfèrent être occupés » (18,1 % contre 14,9 %).

Plus d'une personne sur quatre en emploi (26,9 %) dit avoir dû faire des concessions pour retrouver un emploi. Cette proportion est plus forte parmi ceux qui ont déclaré ne pas avoir trouvé l'emploi qu'ils cherchaient (34,6 %). En outre,

3 - Ce taux mesure la proportion de demandeurs d'emploi ayant un emploi en septembre 2015 parmi ceux sortis de formation en mars 2015 (encadré 1). Il est donc naturellement inférieur au taux d'accès à l'emploi présenté en début de publication qui mesure quant à lui, l'accès à l'emploi au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Par exemple, un demandeur d'emploi sorti de formation en mars 2015, ayant occupé un emploi de mai à août 2015, mais étant sans emploi en septembre, sera comptabilisé comme ayant accédé à l'emploi dans les six mois qui suivent la sortie de formation mais ne sera pas en emploi six mois après la sortie de formation.

63,4 % déclarent que la formation leur a apporté les compétences nécessaires ou une remise à niveau de certaines connaissances utiles pour l'emploi qu'ils ont retrouvé (tableau 4).

Une personne sur quatre met en avant le bénéfice de la formation comme une motivation pour retrouver un emploi. Enfin, 11,9 % déclare que la formation n'a eu aucun impact sur leur retour à l'emploi.

L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE RESTE DÉTERMINANTE POUR LE RECLASSEMENT

L'expérience professionnelle joue favorablement dans la reprise d'emploi. Ainsi 48,7 % des demandeurs d'emploi ayant une expérience professionnelle sont en emploi six mois exactement après la fin de leur formation, contre 42,7 % de ceux n'ayant jamais ou qu'occasionnellement travaillé. En particulier, la multiplication des expériences professionnelles semble être un atout pour le reclassement (tableau 5). Les disparités des taux de reclassement des demandeurs d'emploi en fonction de leur expérience professionnelle s'observent également à type de formation donnée, sauf dans le cas des dispositifs de formation de type préalable à l'embauche (AFPR, POE), où l'expérience professionnelle semble moins impacter le taux de retour à l'emploi.

TABLEAU 3

RESSENTI DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUR L'EMPLOI RETROUVÉ

Concernant ce retour à l'emploi vous diriez plutôt ?	%
J'ai retrouvé l'emploi que je cherchais	63,6
Je n'avais pas le choix, il fallait vite retrouver un emploi	21,3
Je n'ai pas trouvé vraiment ce que je cherchais mais je préfère être occupé	14,9
Je craignais une sanction si je refusais cet emploi	0,3

Champ : formations prescrites par Pôle emploi, sortants de formation de mars 2015 et en emploi six mois après la sortie de formation.

Source : Pôle emploi, enquête « Sortants de formation ».

TABLEAU 4

APPORT DE LA FORMATION SUIVIE

Concernant ce retour à l'activité, que vous a apporté la formation que vous avez suivie et que vous avez achevée en mars 2015 ?	%
Des compétences nécessaires à l'exercice de votre activité	45,0
Une remise à niveau de certaines connaissances utiles pour ce retour à l'emploi	18,4
Une motivation certaine pour retrouver un emploi	24,8
Rien du tout	11,9

Champ : formations prescrites par Pôle emploi, sortants de formation de mars 2015 et en emploi six mois après la sortie de formation.

Source : Pôle emploi, enquête « Sortants de formation ».

Dans le cas en revanche des autres types de formations, et en particulier pour les autres formations prescrites et financées par Pôle emploi, on observe un écart significatif (10,7 points) entre les demandeurs d'emploi ayant une

expérience professionnelle préalable (45,0 % sont en emploi six mois après la fin de formation) et ceux n'ayant jamais travaillé (34,3 %).

TABLEAU 5

TAUX DE RECLASSEMENT À SIX MOIS SELON LE TYPE DE FORMATION ET LE PASSÉ PROFESSIONNEL (en %)

	Plusieurs emplois	Enchaînement périodes activité / chômage	Emploi régulier	Ensemble avec expérience professionnelle	Travail occasionnel	Jamais travaillé	Ensemble avec peu d'expérience professionnelle	Ensemble
Formations préalables à l'embauche (AFPR, POE individuelle)	74,1	68,0	68,6	69,6	62,3	69,3	65,8	68,8
Autres formations financées par Pôle emploi	48,3	39,9	46,4	45,0	40,8	34,3	37,8	43,6
Formations prescrites mais non financées par Pôle emploi	52,6	47,8	42,8	46,3	44,3	36,9	41,7	45,5
Ensemble des formations prescrites par Pôle emploi	53,6	46,7	47,8	48,7	44,5	40,4	42,7	47,5

Lecture : le taux de reclassement des formations préalables à l'embauche est de 68,8 %. Parmi les demandeurs d'emploi sortis de ce type de formation, ceux qui ont connu plusieurs emplois dans leur passé professionnel sont pour 74,1 % d'entre eux en emploi à six mois.

Champ : formations prescrites par Pôle emploi, sortants de formation de mars 2015.

Source : Pôle emploi, enquête « Sortants de formation ».

L'ENTRÉE EN FORMATION S'INSCRIT DANS UN PROJET PRÉCIS POUR LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La très grande majorité des demandeurs d'emploi (93,7 %) déclarent qu'ils avaient un projet bien déterminé au moment de l'entrée en formation : en particulier celui de pouvoir évoluer professionnellement, de trouver un emploi dans un domaine précis (incluant la création d'entreprise) ou enfin d'exercer un nouveau métier. La formation suivie s'inscrit dans un projet d'évolution professionnelle pour la très grande majorité des bénéficiaires. Lorsque le projet du demandeur d'emploi est d'intégrer une entreprise directement à l'issue de la formation, celle-ci est plus nettement que pour l'ensemble une formation de type préalable à l'embauche (AFPR, POE individuelle). Néanmoins 15,1 % des demandeurs d'emploi sans projet précis suivent une formation de type AFPR. Ce sont les formations de type AIF qui sont majoritairement sollicitées (65,5 %) pour le projet de créer son entreprise.

Le projet principal du demandeur d'emploi au moment de l'entrée en formation diffère selon l'âge. Ainsi, moins de 5 % des demandeurs

d'emploi avaient pour objectif de créer leur entreprise, contre 11,1 % pour les 50 ans ou plus. Les moins de 25 ans sont plus nombreux que les autres à avoir suivi une formation dans le but d'intégrer directement une entreprise (13,3 % contre 6,9 % pour les 50 ans ou plus). Pour près de quatre bénéficiaires sur dix (38,5 %), l'objectif principal de la formation était d'acquérir des compétences pour changer de métier, et pour une part légèrement plus faible (36,8 %) de compléter sa formation de base pour progresser dans son métier. Si moins d'une personne sur dix avait pour objectif de suivre une formation pour sa culture générale, le taux de retour à l'emploi est nettement plus élevé avec 54,3 % de reclassés parmi eux. Près d'un tiers (31,4 %) des demandeurs d'emploi ont perçu une aide financière supplémentaire (frais divers : inscription, déplacement hébergement) pour suivre leur formation, et environ une personne sur deux n'aurait (51,1 %) pas suivi la formation sans cette aide. Les deux tiers (67,4 %) déclarent que cette aide leur a permis de financer les frais d'inscription et/ou leurs déplacements pour la moitié (50,9 %) d'entre eux.

POUR NEUF DEMANDEURS D'EMPLOI SUR DIX, LA FORMATION SUIVIE A RÉPONDU À LEURS ATTENTES

Neuf personnes sur dix (88,5 %) affirment que leur formation a répondu à leurs attentes. La satisfaction est légèrement supérieure dans le cas où l'objectif de formation relève d'une évolution professionnelle (90,5 % pour ceux dont l'objectif était de progresser dans leur métier et 89,4 % pour ceux souhaitant changer de métier). Parmi les demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi, neuf sur dix (89,4 %) déclarent être satisfaits ou très satisfaits de l'emploi retrouvé.

La formation s'est accompagnée néanmoins de difficultés pour un cinquième des personnes enquêtées, difficultés essentiellement financières (74,8 % des personnes déclarant des difficultés, soit 16,2 % de l'ensemble des sortants de formation). Le taux de retour à l'emploi est par ailleurs un peu plus faible (46,1 %) pour ces personnes que pour l'ensemble.

La très grande majorité des personnes interrogées ont suivi leur formation jusqu'au bout, le taux d'abandon s'établit à 6,7 %.

TABLEAU 6

PROJET PRINCIPAL DE FORMATION PAR TYPE DE FORMATION (en %)

Quel était le projet principal au moment de votre entrée en formation ?	AFPR	POE individuelle	AIF	AFC	POE Collective	Autres formations	Ensemble	% dans l'ensemble
Vous permettre d'évoluer professionnellement	6,5	3,1	31,0	24,0	5,7	29,6	100	24,7
Exercer un nouveau métier	7,1	4,4	25,0	22,9	5,8	34,8	100	20,5
Trouver un emploi dans un domaine précis	5,9	2,9	29,3	26,8	6,0	29,1	100	24,4
Intégrer une entreprise directement à l'issue de cette formation (formation préalable à un recrutement)	26,4	12,9	18,1	14,9	9,7	18,0	100	9,4
Trouver un emploi quel qu'il soit	10,1	6,3	20,1	38,5	10,6	14,5	100	5,8
Monter votre entreprise	2,0	0,6	65,5	7,7	2,0	22,1	100	8,9
Ensemble avec projet précis	8,3	4,3	30,6	22,9	6,1	27,8	100	93,7
Pas de projet précis, ne pas rester sans rien faire	15,1	5,2	22,1	29,2	9,0	19,5	100	6,3
Ensemble	8,7	4,3	30,0	23,3	6,3	27,3	100	100

Lecture : parmi les sortants de formation ayant pour objectif d'exercer un nouveau métier, 25 % ont suivi une formation de type AIF.

Champ : formations prescrites par Pôle emploi, sortants de formation de mars 2015.

Source : Pôle emploi, enquête « Sortants de formation ».

ENCADRÉ 2

LES TYPES DE FORMATION SUIVIES PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les données présentées dans cette publication sont relatives aux formations prescrites par Pôle emploi, soit près de 80 % de l'ensemble des formations suivies par les demandeurs d'emploi. (tableau ci-dessous). Le champ n'inclut pas les personnes en recherche d'emploi non inscrites à Pôle emploi, ni les formations pour lesquelles la rémunération du stagiaire est versée par un autre organisme que Pôle emploi : rémunération publique de stage (RPS) versée par la Région ou par l'Etat. Les formations financées par les Régions ne sont par exemple ici que partiellement couvertes par les données présentées.

Type de formation		Part dans l'ensemble des formations, en % (*)
Formation prescrite par Pôle emploi	AFPR	6
	POE individuelle	4
	AIF	23
	AFC	11
	Total	44
	Formation non financée par Pôle emploi (POE collective, OPCA, Région...)	Total
Total		77
Formation non prescrite par Pôle emploi		23
Ensemble		100

(*) Estimation réalisée à partir des données relatives aux entrées en formation de l'année 2015.

Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

D'une durée maximale de 400h, ces formations préalables à l'embauche permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR. La formation est réalisée soit par un organisme de formation interne ou externe à l'entreprise soit par l'entreprise elle-même sous forme de tutorat.

Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Action de Formation Conventionnée (AFC)

L'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi

Il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. La POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation. Elle ne peut excéder 400 heures.

Les raisons principalement citées pour l'abandon de la formation sont des contraintes personnelles (30,3 % des abandons) ou avoir retrouvé un emploi (30,3 %). Une personne sur cinq (20,9 %) déclare avoir abandonné la formation car celle-ci ne leur apportait rien ou était trop difficile à suivre. Une personne sur dix (10,6 %) a été contrainte d'abandonner la formation en raison

de problèmes financiers. Près de la moitié (49,3 %) des personnes qui ont abandonné la formation ont moins de 30 ans contre un peu plus d'un tiers parmi celles étant allé au bout de la formation (37,1 %).

Les trois quarts (75,7 %) des personnes estiment que leur formation les a aidées ou pourra les aider à retrouver un emploi.

Même si cet avis est naturellement plus marqué pour les personnes ayant retrouvé un emploi (80,6 %), il est aussi partagé par celles qui sont encore à la recherche d'un emploi (71,2 %). Enfin, près de quatre personnes sur dix (38,9 %) en emploi jugent que cette formation leur a été indispensable. Ce sentiment est partagé par un tiers (32,5 %) des personnes non reclassées.

ENCADRÉ 3

LES DÉTERMINANTS POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS UNE FORMATION, UNE MESURE « TOUTES CHOSES ÉGALES PAR AILLEURS »

Les nombreux facteurs influant sur l'accès à une emploi après une formation ne sont pas indépendants les uns des autres : ainsi, par exemple, les formations préalables à l'embauche concernent davantage les jeunes, et les demandeurs d'emploi de longue durée sont en moyenne plus âgés. Le modèle qualitatif (régression logistique) présenté ci-dessous permet de mesurer l'effet spécifique de chaque facteur sur le taux d'accès à l'emploi, les autres facteurs étant inchangés (« toutes choses égales par ailleurs »). Les effets de chaque facteur sont présentés en écart par rapport à une situation de référence notée « Réf. ». Le coefficient appelé odds ratio est le rapport des cotes de probabilité d'accès à l'emploi de la sous-population d'intérêt sur la sous-population de référence.

La cote c d'un événement est égale au rapport de sa probabilité p sur la probabilité de l'événement opposé : $c = p / (1 - p)$.

Lecture : si l'odds ratio relatif à une variable est égal à 1, cela signifie que, toutes choses égales par ailleurs, le taux d'accès à l'emploi (ou à l'emploi durable) est identique pour les formations ou les demandeurs d'emploi ayant cette caractéristique que pour la caractéristique de référence. Plus l'odds ratio est supérieur à 1 (respectivement inférieur à 1), plus la probabilité d'accès à l'emploi est forte (respectivement faible) par rapport à la situation de référence.

Pour faciliter la lecture les odds ratio ont été répartis en huit classes : + + + + (>2), + + + (1,5-2), + + (1,2-1,5), + (1-1,2), - (0,8-1), - - (0,65-0,8), - - - (0,5-0,65) et - - - - (< 0,5).

Note : D'autres variables de contrôle ont été utilisées dans le modèle (mois de sortie, région, type d'indemnisation, durée de la formation), elles ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

ENCADRÉ 3 (SUITE)

	Accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de la formation			dont : accès à un emploi durable		
	Taux d'accès (en %)	Impact «toutes choses égales par ailleurs»		Taux d'accès (en %)	Impact «toutes choses égales par ailleurs»	
		Odds-ratio	Niveau de l'impact		Odds-ratio	Niveau de l'impact
Ensemble	57,3			29,5		
Sexe						
Femme	57,9	0,97	-	29,7	0,95	-
Homme	56,7	Réf.		29,2	Réf.	
Âge à l'entrée de la formation						
Moins de 20 ans	53,9	0,70	--	32,4	0,95	-
20-24 ans	61,8	1,02	+	32,8	1,08	+
25-29 ans	60,8	1,04	+	31,9	1,06	+
30-39 ans	58,2	Réf.		29,4	Réf.	
40-49 ans	55,1	0,93	-	27,0	0,91	-
50-54 ans	49,4	0,79	--	25,4	0,88	-
55-59 ans	42,0	0,62	---	22,3	0,75	--
60 ans ou plus	28,1	0,33	----	15,7	0,46	----
Niveau de qualification						
Ouvrier non qualifié	53,0	Réf.		23,7	Réf.	
Ouvrier qualifié	59,0	1,26	++	26,5	1,17	+
Employé non qualifié	53,8	0,98	+	27,3	1,14	+
Employé qualifié	58,9	1,19	+	30,8	1,35	++
Cadre, technicien, agent de maîtrise	58,5	1,24	++	34,8	1,63	+++
Niveau de formation						
Inférieur au BEP, CAP	47,4	Réf.		22,7		
BEP, CAP	56,5	1,23	++	27,9	1,17	+
Baccalauréat	59,8	1,28	++	30,2	1,20	++
Supérieur au baccalauréat	59,1	1,23	++	33,2	1,26	++
Ancienneté au chômage (nombre de mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois)						
Moins de 3 mois	62,0	1,24	++	30,0	1,04	+
Entre 3 et 6 mois	59,6	1,12	+	30,1	1,03	+
Entre 6 et 9 mois	57,0	Réf.		30,1	Réf.	
Entre 9 et 12 mois	52,3	0,83	-	28,9	0,94	-
Au moins 12 mois (demandeurs d'emploi de longue durée)	45,3	0,64	-	26,5	0,81	-

ENCADRÉ 3 (SUITE)

Type de formation	Accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de la formation			dont : accès à un emploi durable		
	Taux d'accès (en %)	Impact «toutes choses égales par ailleurs»		Taux d'accès (en %)	Impact «toutes choses égales par ailleurs»	
		Odds-ratio	Niveau de l'impact		Odds-ratio	Niveau de l'impact
Type de formation						
AFPR	81,6	2,78	++++	58,3	2,83	++++
POE individuelle	84,8	3,52	++++	76,8	6,39	++++
AIF	55,5	1,22	++	27,4	1,26	++
AFC	47,4	Réf.		19,6	Réf.	
Autre type de formation	54,8	1,18	+	24,0	1,18	+
Objectif de la formation						
Certification	55,9	1,19	+	24,0	1,22	+
Professionnalisation	55,3	1,23	++	23,9	1,25	++
Préparation à la qualification	49,8	1,02	+	22,0	1,15	+
Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation	42,3	Réf.		17,8	Réf.	
(Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel	36,6	0,87	-	17,5	0,98	-
Perfectionnement, élargissement des compétences	51,8	1,23	++	24,1	1,27	++
Création d'entreprise	55,9	1,11	+	38,0	1,88	+++
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI) (*)	82,8	//	//	65,4	//	//
Autre, non précisé	55,5	1,38	++	27,4	1,42	++
Secteur de formation						
Agriculture	46,6	0,77	--	17,0	0,58	-
Arts, audiovisuel	42,8	0,61	-	20,8	0,63	-
Echange et gestion	63,4	1,46	++	38,2	1,37	++
Electricité, Electronique	60,4	1,26	++	29,1	0,97	-
Manutention, génie industriel	59,5	1,43	++	19,4	0,70	--
Formation général, lettres, langues	40,2	0,91	-	18,8	1,02	+
Génie civil, Construction, bois	52,0	Réf.		26,8	Réf.	
Information, communication	55,9	1,03	+	35,3	1,28	++
Production mécanique	62,8	1,20	+	27,3	0,74	--
Sciences	65,5	1,15	+	37,7	0,98	-
Sciences humaines, Economie, Droit	55,1	1,09	+	32,2	1,11	+
Services à la collectivité	59,9	1,47	++	36,4	1,79	+++
Service aux personnes	59,5	1,27	++	27,6	1,11	+
Transformation	59,8	1,13	+	34,7	1,13	+
Autre, non précisé	54,2	0,93	-	26,8	0,76	--

* Modalité regroupée avec «Autre, non précisé» dans le modèle «toutes choses égales par ailleurs».

Champ : formations prescrites par Pôle emploi, sortants de formation entre janvier et décembre 2015.
Source : Pôle emploi (Fichier historique, SISP) / Acoess-CCMSA (DPAE)

**EN SAVOIR PLUS :**

- JASAROSKI (Edita), POUJOULY (Christel), « Enquête sortants de formation 2014 : un demandeur d'emploi sur deux est en emploi six mois après avoir bénéficié d'une formation », Eclairages et Synthèses n° 13, juillet 2015
- BLACHE (Guillaume), « La formation des demandeurs d'emploi : quels effets sur l'accès à l'emploi ? », Etudes et Recherches n° 3, août 2016.

• Directeur de la publication :
Jean BASSÈRES
• Directeur de la rédaction :
Stéphane DUCATEZ
• Réalisation :
Service communication siège

POLE-EMPLOI.ORG



ISSN - 2274 - 4126 / Réf. 10064